AMBASSADE DE FRANCE AU QATAR
Liberté
Égalité
Fraternité

INSTITUT FRANÇAIS
Qatar

Règlement intérieur

ARTICLE 1. CONTEXTE DIS-MOI DIX MOTS

Ce concours invite les écoles, les universités ainsi que l'ensemble des amoureux de la langue française du Qatar à réaliser une production littéraire et/ou artistique individuelle ou collective à partir des dix mots choisis chaque année par le Ministère français de la Culture.

Pour son édition 2026-2027, le dispositif « Dis-moi dix mots » met à l'honneur la gastronomie ! Les dix mots sélectionnés illustrent la diversité géographique, sémantique et culturelle du monde francophone, témoignant de la vitalité et de la richesse de la langue française sur tous les continents. Au-delà de leur dimension culinaire, ces mots invitent à explorer leurs multiples sens, leurs nuances et les imaginaires qu'ils éveillent.

Une nouvelle édition gourmande et créative, qui invite chacun à jouer avec les mots et à se régaler ! Les 10 mots : boucané, caramélisé, concocter, épluchette, ferment, mandoline, millésime, papilles, pimenter, zeste.

ARTICLE 2. PUBLIC CONCERNÉ

Vous avez entre 3 et 103 ans et êtes résident au Qatar ? Ce concours est fait pour vous ! Peuvent participer, seuls ou en association avec d'autres personnes ou d'autres classes au sein d'un même établissement scolaire ou universitaire, ou en partenariat avec des artistes ou organismes culturels :

- Les élèves des écoles publiques ou privées,
- Les étudiants universitaires,
- Le grand public.

ARTICLE 3. PRODUCTIONS ATTENDUES

Les formats des productions : les productions devront indiquer clairement le nom de l'auteur ou des auteurs, leur âge, leur établissement d'origine et le nom du professeur de français (ou référent), s'il est élève ou étudiant.

Suggestions de format :
- Lecture de textes : genre libre (prose, poésie, conte, acrostiche)
- Spectacle musical / chansons
- Mini-pièces de théâtre / scénettes (comique, tragique…)
- Vidéos individuelles

Conditions particulières : **L'utilisation des dix mots est obligatoire.** Les vidéos ou production audio ne devront pas dépasser 3 minutes. Pour les productions écrites, il doit s'agir d'un texte court

(maximum 20 lignes) selon un genre libre (prose, poésie, acrostiche…). Dans le corps du texte, les dix mots devront être clairement soulignés. Format requis : PDF. Pour les productions visuelles (dessin, peinture, sculpture…), elles doivent également inclure les dix mots. Les productions devront être scannées ou prises en photo.

ARTICLE 4. MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE SOUMISSION DES OEUVRES

Afin de participer au concours vous devez vous inscrire et envoyer vos productions avant le 28 mars 2027. Les inscriptions sont prises en compte dès que le formulaire suivant est complété : INSCRIPTION AU CONCOURS : Dis-moi dix mots à savourer – Remplir le formulaire

ARTICLE 5. LE CALENDRIER

- Le 28 mars à minuit, heure du Qatar Date limite pour l'envoi des productions
- Courant avril : tenue du jury et publication des résultats
- Avril-Juin: Remise des prix

ARTICLE 6. COMMENT SOUMETTRE LES PRODUCTIONS ?

Envoyez vos productions finales ou les liens vers les productions finales sur francophonies@if-qatar.com avant le 28 mars à minuit, heure du Qatar. Aucune production ne sera acceptée au-delà de cette date.

ARTICLE 7. MODALITÉS D'ÉVALUATION

Un jury composé de 3 personnes évaluera les productions selon les critères prédéfinis dans une grille d'évaluation et déterminera une liste de lauréats.

ARTICLE 8. PROCLAMATION DES RÉSULTATS ET PRIX

Les résultats seront diffusés sur le site officiel de l'Institut français et sur les réseaux sociaux et les lauréats seront directement contactés.

Seront récompensés les lauréats des 4 catégories suivantes :

- Catégorie scolaire (participation en classe) 3-8 ans
- Catégorie scolaire (participation en classe) 9-12 ans
- Catégorie scolaire (participation en classe) 12-17ans
- Catégorie « individuel étudiant et adulte »

Les prix et récompenses seront distribués aux lauréats entre les mois d'avril et juin.

ARTICLE 9. CAS DE FORCE MAJEURE

L'Institut Français du Qatar est dégagé de toute responsabilité en cas de force majeure qui entraînerait l'annulation du concours.